



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E127763

VALABLE JUSQU'AU 20/04/2025

ÉDITÉ LE 25/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 26/05/2014

Forme juridique : SASU

Capital : 30 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LYON 802395236

Siret : 802 395 236 00036

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 8016584

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 169055378 b 001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 169055378 B 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 25/03/2024

Raison sociale : M & K CHAUFFAGE SANITAIRE

4 RUE DU CARREAU
69960 CORBAS

Téléphone : 09 83 37 12 25

Portable : 06 25 12 07 09

Fax :

Site Internet : www.mk-chauffage-sanitaire.com

E-mail : mk.chauffagesanitaire@gmail.com

Responsabilité légale :

MISSOUM KHALID PRÉSIDENT

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	21/03/2023
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	06/06/2023
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	06/06/2023
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	21/03/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	06/06/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	06/06/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	06/06/2023
o Ventilation mécanique	21/03/2023

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LYON
16 RUE DES BROSSES
BATIMENT A
1ER ETAGE
69100 VILLEURBANNE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.